

Charte juillet 21	Rubriques	PROJET AMILLY	Remarques LCP	Remarques AM3
1 engagements introductifs				
engager un dialogue constructifs avec les services instructeurs et les autorités	A/E01	x		Echanges réunions de présentation de projet, phase APS et pré-PC, avec les services instructeurs, développement économiques et les services techniques de l'agglomération, M. le Maire, la DREAL et le SDIS
2 engagement neutralité carbone performance environnementale du bâti				
référentiel de calcul et d'évaluation des GES fin 21+analyse cycle de vie	A11	Non	oui, étude à faire	
50% de la toiture en Photovoltaïque	A12	45%	oui	
ts les projets neutralité carbone 2040	A13	Non	oui	
certification des entrepôts 1er janvier 22 (HQE/BREAM/LED)	A14	Bream Very Good		
favoriser l'accès aux friches pour la fonction logistique et réutilisation			oui	
implantation sur des friches plutôt que terres artificialisées ou en extension du tissu urbain existant	A41	X	oui	
respect des DAACL-document aménagement artisanal, commercial, logistique	A42	Non	check si existence du DAACL	Non concerné, car le terrain concerne déjà une friche industrielle
3 engagements relatifs aux pluviales/biodiversité				
infiltration de 100% des EP	A61	Non	check	Terrain peu infiltrant, pas d'infiltration des EP prévue
étude écologique du site et du projet pour tous sites de plus de 20.000m ²	A62	x	oui sera fait	Etude réalisée
conserver et protéger la végétation existante lorsqu'elle ne figure pas dans le bâtiment	A63	x		Arbres conservés indiqués sur le plan masse paysagé
haies champêtres sur 50% de la limite de la parcelle avec deux rangées et 50% de pollinisateurs	A64	x		
mesures pour biodiversité sur bâtiments (nichoirs, gîtes...)	A65	à préciser	oui	En cours d'étude par l'écologue
gestion écologique des espaces végétalisés (taille tonte fauche)			oui	
inscrit dans les baux	A66	X	oui	
gestion différenciée des zones de végétation	A66	X	oui	Aménagement de différentes zones de végétation (prairie rase, prairie de fauche), voir plan masse paysagé